

Rachat des parts de fonds

En vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, nous sommes tenus de vous rappeler les exigences à respecter lorsque vous voulez racheter des parts de Fonds NordOuest. Si vous désirez racheter des parts de Fonds NordOuest, veuillez communiquer avec votre conseiller. Ce dernier vous demanderait de remplir un formulaire de demande de rachat. Nous vendrons vos parts à la valeur liquidative courante et vous verserons le produit de l'opération, moins les frais de rachat et les retenues d'impôt applicables. Si nous recevons votre demande de rachat avant 16 h (heure de l'Est), un jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte ou avant qu'elle ne ferme (si la fermeture a lieu avant 16 h), nous calculerons la valeur du rachat d'après la valeur liquidative des parts le jour même. Toutefois, si nous recevons votre demande après l'heure de fermeture, la valeur du rachat sera calculée d'après la valeur liquidative du jour ouvrable suivant. Nous verserons le produit du rachat seulement si nous avons reçu le formulaire de demande de rachat dûment rempli par l'investisseur inscrit. Nous exigeons également une lettre d'autorisation écrite par ce dernier. La signature de l'investisseur inscrit est requise pour toute demande de rachat et dans le cas où le produit du rachat doit être versé à une personne autre que l'investisseur inscrit ou à une adresse différente de celle figurant à son dossier.

Si vous investissez au nom d'une entreprise ou d'une société en nom collectif ou encore en tant qu'agent, fiduciaire ou co-détenteur survivant, vous devrez fournir des documents supplémentaires. Si le produit du rachat doit être versé par transfert électronique de fonds sur un compte bancaire à votre nom, vous devez nous faire parvenir un chèque papier portant la mention « annulé ».

Si nous n'avons pas reçu les instructions ou les documents requis dans les dix jours ouvrables suivant la réception de votre demande, nous rachèterons les parts vendues, le jour ouvrable suivant, et utiliserons le produit de la vente pour payer le prix d'acquisition. Si le produit de la vente est plus élevé que le coût, le fonds conservera la différence. Cependant, si le produit de la vente est moins élevé que le coût, votre courtier paiera la différence au fonds et vous pourriez devoir la rembourser.

Veuillez noter que depuis 10 mars 2008, notre bureau de Toronto est situé au 155, University Avenue, bureau 400, Toronto (Ontario), M5H 3B7.